

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE

À toutes les personnes intéressées par le premier projet de résolution CA22 210026 adopté en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 210003)* afin de permettre la démolition de 3 bâtiments et la construction d'un bâtiment de 4 étages et de 57 logements – 3967 à 4003, rue de Verdun; lots n^{os} 1 153 837, 1 153 838, 1 153 839, 1 153 840 et une partie du lot n^o 1 153 861 du cadastre du Québec.

<p style="text-align: center;">DÉMOLIR 3 BÂTIMENTS ET CONSTRUIRE UN BÂTIMENT DE 4 ÉTAGES ET DE 57 LOGEMENTS</p>
--

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées qu'à la suite de l'adoption du [premier projet de résolution n^o CA22 210026](#), à la séance du 1^{er} février 2022, l'arrondissement de Verdun tiendra une consultation écrite d'une durée de 15 jours, soit **du 11 au 25 février 2022**.

Le projet est étudié en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 210003)*, car il déroge aux classes d'usages du groupe habitation (h1, h2 et h3) autorisées à la grille des usages et normes H02-68 du *Règlement de zonage (1700)*, afin de construire un bâtiment de la classe d'usages h4.

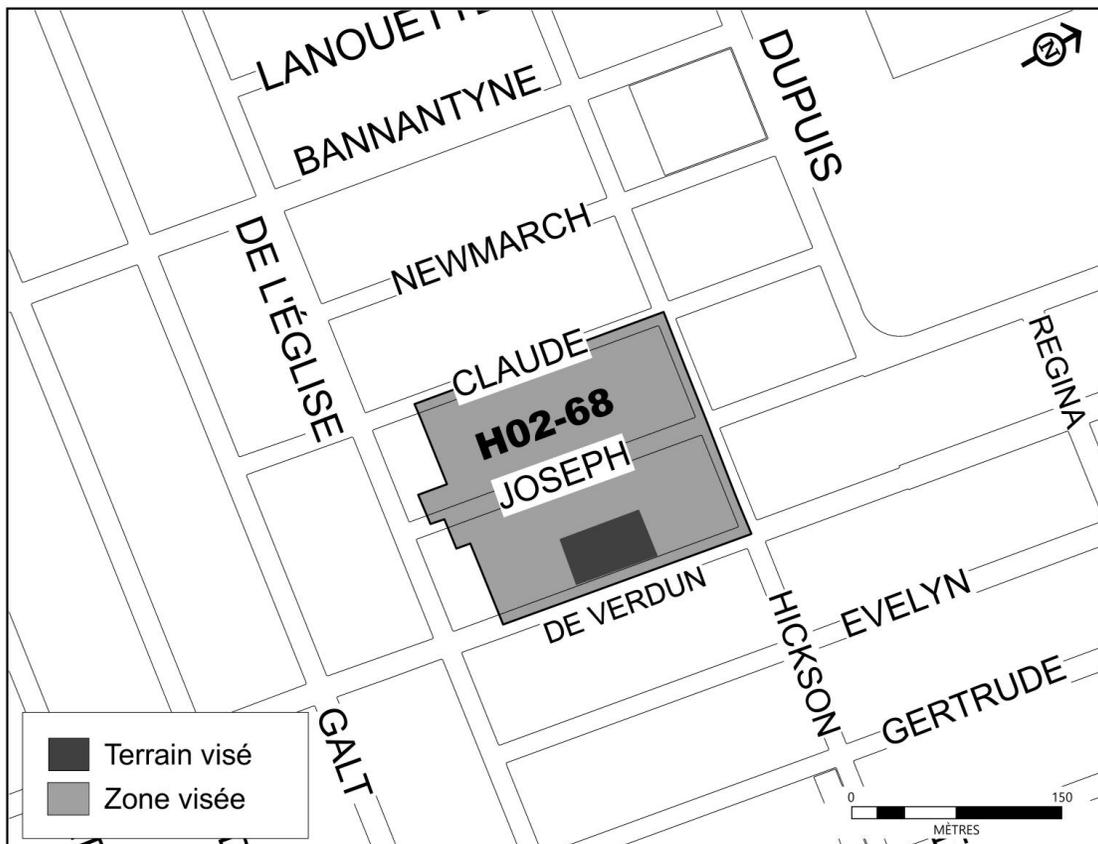
Conséquemment, le nombre maximal de logements, la marge minimale avant, la marge minimale arrière, la hauteur maximale en étages et en mètres, le rapport bâti-terrain maximal et le coefficient d'occupation au sol maximal sont prescrits par la résolution.

Il déroge également aux articles suivants du *Règlement de zonage (1700)* :

- 85 – occupation des cours;
- 94 – pente moyenne maximale d'une rampe est de 10 %;
- 95 – largeur minimale de la porte de garage est de 4 mètres;
- 108.1 – espace adjacent à une case vélo de 2 mètres;
- 114 – espace libre résiduaire supporte un aménagement paysager;
- 175 – métal employé pour les écrans au 4e étage.

[Pour de plus amples précisions, voir le [document de présentation](#) de ce projet.]

Ce projet de résolution concerne la zone identifiée au plan ci-joint :



Cette consultation écrite remplace, conformément à l'Arrêté ministériel n° 2021-054 du 16 juillet 2021 du ministre de la Santé et des services sociaux, l'assemblée publique prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1).

Ainsi, tout intéressé pourra, au cours de la période s'étendant **du 11 au 25 février 2022** transmettre par écrit à l'arrondissement tout commentaire ou poser toute question concernant ce premier projet de résolution.

Tout commentaire adressé à l'arrondissement ou toute question qui lui est posée doit être transmis(e) :

- 1° par voie électronique en utilisant le [formulaire](#) prévu à cette fin;
- 2° par courrier à l'adresse suivante :

Consultation écrite – premier projet de résolution CA22 210026
Bureau du secrétaire d'arrondissement
4555, rue de Verdun, bureau 104
Verdun (Québec) H4G 1M4

- 3° par le dépôt dans la chute de courrier située à l'avant de la mairie d'arrondissement (même adresse que celle mentionnée ci-dessus).

Durant cette période de consultation écrite, l'arrondissement tentera de répondre aux questions posées au fur et à mesure qu'elles seront reçues.

Toute personne intéressée est invitée à consulter la documentation relative à ce premier projet de résolution.

Le [premier projet de résolution n° CA22 210026](#) contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et peut être consultée du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 au bureau du soussigné situé au :

Bureau du secrétaire d'arrondissement
4555, rue de Verdun, bureau 104
Verdun (Québec) H4G 1M4

Note : En raison de la pandémie de la COVID-19, les bureaux du secrétariat d'arrondissement sont présentement fermés. Il est toutefois possible de consulter ce premier projet de résolution en cliquant sur le lien apparaissant ci-dessus ou en en faisant la demande par courriel à l'adresse suivante : verdun-greffe@ville.montreal.qc.ca

Donné à Verdun, le 3 février 2022.

Mario Gerbeau (original signé numériquement)

Mario GERBEAU
Secrétaire d'arrondissement